



**Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité
Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports**

Préfecture de la région Ile-de-France

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES
SANITAIRES ET SOCIALES**

A R R E T E N° 2009-1200

relatif à la composition du comité de coordination de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine

Le préfet de la Région d'Ile de France, préfet de Paris,

Commandeur de la légion d'honneur,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 3121-1, D. 3121-34 et D. 3121-37 ;

Vu le décret n° 2005-1421 du 15 novembre 2005 relatif à la coordination de la lutte contre l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine ;

Vu le décret n° 2007-438 du 25 mars 2007 modifiant le décret n° 2005-1421 du 15 novembre 2005 relatif à la coordination de la lutte contre l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 octobre 2006 relatif à l'implantation des coordinations de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 octobre 2006 relatif aux modalités de composition des comités de coordination de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine ;

Vu la circulaire n° DHOS/DGS/561 du 19 décembre 2005 relative à l'instauration des coordinations régionales de la lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine ;

Vu la circulaire n° DHOS/E2/DGS/SD6A/2007/25 du 17 janvier 2007 relative aux modalités de mise en place des comités de coordination de la lutte contre l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (COREVIH) ;

Vu l'arrêté n°09-149 du 4 février 2009 portant modification de l'arrêté n° 08-1992 du 3 novembre 2008 portant délégation de signature en matière administrative à Madame Danièle SENEZ, Directrice Régionale par intérim des Affaires sanitaires et Sociales d'Ile-de-France,

Vu l'arrêté n°2007-1934 du 15 novembre 2007 relatif à la composition du comité de coordination de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine,

Vu l'avis du Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation en date du 9 novembre 2007,

Vu l'avis du Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation en date du 7 Aout 2009,

Sur proposition de la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales ;

A R R E T E

Article 1 : l'article 3 de l'arrête n°2007-1935 du 15 novembre 2007 est remplacé par :

Sont nommés membres du COREVIH Ile-de-France Nord :

1) Collège 1 : Des représentants des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux

Titulaire : M. Thomas LAURET
1^{er} suppléant : Mme Sylvie LEGAC
2^e suppléant : Mme Martine CAMPA

Titulaire : Mme Annabel OLIVER
1^{er} suppléant : Mme Patricia GUIET
2^e suppléant : Mme Catherine SECONDI

Titulaire : Mme Marie Agnès KOZA
1^{er} suppléant : Mme Michèle CHEVALLIER
2^e suppléant :

Titulaire : Mme Agnès CERTAIN
1^{er} suppléant : Mme Julie ROUPRET
2^e suppléant : Mme Gabrielle LAURENS

Titulaire : M. le Dr Patrick YENI
1^{er} suppléant : Mme le Pr Elisabeth BOUVET
2^e suppléant : Mme le Dr Sylvie LARIVEN

Titulaire : Mme le Pr Sophie MATHERON
1^{er} suppléant : Mme le Dr Pascale LONGUET
2^e suppléant : M. le Pr Enrique CASALINO

Titulaire : Mme le Dr Annie LEPRETRE
1^{er} suppléant : M. le Dr Jean-Philippe DRUO
2^e suppléant : M. le Dr Edouard BEGON

Titulaire : Mme le Dr Diane DESCAMPS
1^{er} suppléant : Mme le Pr Françoise BRUN-VEZINET
2^e suppléant : Mme le Dr Florence DAMOND

Titulaire : Mme le Dr Agnès ULUDAG
1^{er} suppléant : M. le Dr Serge KERNBAUM
2^e suppléant : M. le Dr Pierre DEMOOR

Titulaire : M. le Dr Philippe FAUCHER
1^{er} suppléant : Mme le Dr Agnès BOURGEOIS-MOINE
2^e suppléant : M. le Dr Benoît MENESSION

Titulaire : Mme le Dr Martine LEVINE
1^{er} suppléant : M. le Dr Albert FAYE
2^e suppléant : M. le Dr Jean Bruno LOBUT

Titulaire : Mme le Dr Anne GERVAIS
1^{er} suppléant : Mme le Dr Marie-Pierre RIPAULT
2^e suppléant : Mme le Dr Pascale HERVIO

.../...

2) Collège 2 : Des représentants des professionnels de santé et de l'action sociale

Titulaire : M. le Dr Jean-Pierre AUBERT
 1^{er} suppléant : Mme. le Dr Danielle AVRAMOV
 2^e suppléant : Mme le Dr Pascale SAMPANA

Titulaire : Mme le Dr Odile DANNE
 1^{er} suppléant : Mme Emmanuelle RICHARD
 2^e suppléant : M. le Dr Pierre POLOMENI

Titulaire : M. le Dr Michel SANANES
 1^{er} suppléant : M. le Dr Frédéric FRY
 2^e suppléant : M. Ramon NEIRA

Titulaire : M. Christian GRATRAUD
 1^{er} suppléant : M. Guy SEBBAH
 2^e suppléant :

Titulaire : M. Bernard RIQUEAU
 1^{er} suppléant : M. Philippe LABALME
 2^e suppléant :

Titulaire : Mme Christine CASTETS
 1^{er} suppléant : Mme Zohra BERKI
 2^e suppléant : Mme Aude NGUYEN

3) Collège 3 : Des représentants des malades et des usagers du système de santé

Titulaire : M. Michel REPELLIN
 1^{er} suppléant : M. Alain LACHAND
 2^e suppléant : M. Eric DAGHER

Titulaire : Mme Corinne TAERON
 1^{er} suppléant : M. Miguel-Ange GARZO
 2^e suppléant :

Titulaire : M. Jean-Marc BITHOUN
 1^{er} suppléant : Mme Séverine FOURAN PERALTA
 2^e suppléant :

Titulaire : Mme Seynabou FAYE NDIAYE
 2^e suppléant : M. François BERDOUGO
 1^{er} suppléant : M.

Titulaire : M. Michel ALLAMEL
 1^{er} suppléant : M. Philippe MORICET
 2^e suppléant :

Titulaire : M. Ludovic OUALEMBO-MOUTOU
 1^{er} suppléant : Mme Adelaïde MAKOUNZI
 2^e suppléant : M. Mbouiti MBOUITI

4) Collège 4 : Des personnalités qualifiées

Titulaire : M. le Dr Vincent DESCAMPS
1^{er} suppléant : M. le Dr Fabrice BOUSCARAT
2^e suppléant : Madame Elisabeth ZIMMERMANN

Titulaire : M. le Dr Gilles FORCE
1^{er} suppléant : M. le Dr Nicolas GRUAT
2^e suppléant : M. le Dr Fouad MEREZAK

Titulaire : Mme le Dr Brigitte ZINS
1^{er} suppléant : Mme le Dr Frédérique MEEUS
2^e suppléant : M. le Dr Michel DENIS

Titulaire : M. le Dr Laurent BLUM
1^{er} suppléant : Mme le Dr Frédérique SELTZ
2^e suppléant : Mme le Dr Agnès LEFORT

Titulaire : Mme Annie LE PALEC
1^{er} suppléant : M. Stéphane WEILER
2^e suppléant :

Titulaire : Frédéric LATOUR
1^{er} suppléant : Mr. Jean Pascal ORIO
2^e suppléant :

Article 2 : La durée du mandat des membres du COREVIH n'est pas modifiée par le présent arrêté. Le mandat prendra fin au bout de 4 ans à partir de la date de publication de l'arrêté n°2007-1934 du 15 novembre 2007, soit le 15 novembre 2011. Tout membre qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, est remplacé, pour la durée du mandat restant à courir, par ses suppléants, dans leur ordre de nomination.

Article 3 : La Directrice Régionale par intérim des Affaires Sanitaires et Sociales est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France et de la Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 11 SEP. 2009

